

MAIRIE DE NOVILLARS
Place du 8 Mai 1945
25220 NOVILARS

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2020**

PRESENTS: MM LOUIS Bernard, BOURDAIS Bernard, BOURGEOIS Laurent, GUILLEMIN Laurent, NICOLAS Mickaël,
Mmes BICKEL Lénéaïk, GROSNIT Pauline, HERNANDEZ Aurore, PLANÇON Chantal, SERMERDJIAN Morgane, THIMONIER Frédérique

PROCURATIONS: Mme Cindy GUEVELOU a donné procuration à Lénéaïk BICKEL, Mme Nelly ROUSSY a donné procuration à Frédérique THIMONIER
M. Alain HERMANN a donné procuration à Bernard BOURDAIS
M. Gilles JAPIOT a donné procuration à Laurent BOURGEOIS
M. Eric LORIGUET a donné procuration à Aurore HERNANDEZ
M. Eddy MILLE a donné procuration à Bernard LOUIS

ABSENTS NON EXCUSES : Mme Danièle DAVID, M. Deniz BAHADUR

CHAUFFAGE DE L'ÉGLISE

Le conseil municipal du 24 septembre dernier a opté le mode de chauffage de l'église par air chaud à gaz pour un montant total de 59 000HT. Parmi ces travaux, le démontage de la cuve à fioul n'était pas compté dans le devis.

Le montant total des travaux s'élève à 64 000€.

Le conseil municipal, à la majorité, valide le mode et le coût du chauffage à gaz de l'église.

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Depuis le 1^{er} mars 2020, les conseils municipaux des communes de 1000 habitants et plus ont l'obligation de se doter d'un règlement intérieur. Ce document interne est modifiable chaque fois qu'il en est nécessaire.

A l'unanimité, l'assemblée adopte le règlement intérieur.

RENOUVELLEMENT D'ENGAGEMENT P.E.F.C

La commune s'est engagée dans la certification Programme Européen des Forêts Certifiées. Cette certification a pour ambition d'assurer un accès pérenne à la ressource bois en garantissant le respect de ceux qui travaillent en forêt et ceux qui la possède tout en préservant la biodiversité.

Cet engagement, valable 5 ans expire le 21 décembre 2020.

Dans l'objectif de poursuivre la collaboration et garantir l'équilibre forestier, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler cette adhésion au programme de certification forestière.

AVENANT A LA CONVENTION REGIONALE URBAINE ET SOCIALE

Le conseil municipal, à la majorité, approuve l'avenant à la convention qui a pour objet la prolongation de la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2024 et l'adoption des modalités financières d'engagement de la région.

Pour rappel, les crédits régionaux pour le financement de notre opération d'aménagement sur la cité Curie/Pasteur suite à la démolition de l'immeuble H25 seront issus de cette convention.

CONVENTION RELATIVE AU FONDS DE CONCOURS POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2019

Dans le cadre du transfert de compétences voirie, il a été convenu que les communes pouvaient verser des fonds de concours à hauteur de 50% du montant des travaux engagée par GBM.

En 2019, il a été réalisé dans la commune, la rénovation de l'éclairage public des rues, l'aménagement des voies communales, la réhabilitation de l'assainissement et la rénovation du réseau d'eau potable.

Ces opérations maintenant terminées, il y a lieu de formaliser les fonds de concours par le biais d'une convention.

Le conseil municipal, à la majorité, approuve la convention au versement des fonds de concours à Grand Besançon Métropole.

CLÔTURE DU BUDGET LOTISSEMENT

En 2016, la commune a créé un lotissement comprenant 4 parcelles qui sont maintenant vendues.

Par conséquent, le budget lotissement n'a plus lieu d'être, il est donc nécessaire de le clôturer et de procéder aux opérations comptables.

L'assemblée délibérante, à la majorité, autorise la clôture du budget lotissement.

DECISIONS MODIFICATIVES

Afin de procéder au mandatement de factures, le conseil municipal, adopte à l'unanimité, les décisions modificatives prévues à cet effet.

CONVENTION S.P.A

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention de fourrière et les nouveaux tarifs.

RECENSEMENT 2021 (Rémunération des agents recenseurs)

Le conseil municipal, valide à l'unanimité, la rémunération des 3 agents recenseurs désignés pour procéder au recensement de la population qui débutera le 21 janvier 2021.

NOVILLARS le 19 novembre 2020
Le Maire,
Bernard LOUIS